Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 32 (1960)

Heft: 5

Artikel: Concours d'architecture pour l'étude d'une chapelle avec crématoire au cimetière de Bois-de-Vaux, à Lausanne

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-125023

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 29.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

groupant ces sections en secteurs et faisant ressortir le rapport entre les visiteurs (c'est-à-dire l'homme) et la matière exposée. Par exemple : il ne suffit pas de présenter les soins du corps, comme la médecine, les sports, la bonne cuisine, etc., ou ceux de l'esprit, comme l'école, les loisirs, le tourisme, etc., dans des pavillons ou des cellules séparées ; le tout a un dénominateur commun bien plus humain et moins technique, qui est celui de l'art de vivre.

Cela devrait s'exprimer en langage architectural par une nouvelle formule d'exposition que nous avons appelée « le centre multicellulaire d'exposition », dans lequel la matière exposée variera en mode de présentation dans chacune des cellules, mais où l'unité d'esprit s'exprimera par la structure commune de la construction (voir schéma 2).

Sur le plan de la préparation et de la réalisation de l'exposition, cette conception architecturale imposera une étroite collaboration entre architectes et graphistes, qui devront travailler en équipe. Ce travail est conçu selon une structure pyramidale (voir schéma 3).

La Direction de l'exposition supervise l'équipe responsable de la réalisation du secteur (multicellulaire) qui comprend l'architecte, le graphiste et l'exposant avec l'adjonction de spécialistes, conseillers et artistes.

Cette équipe du secteur supervise à son tour les équipes de réalisation des sections (cellules).

Afin d'assurer la coordination générale dans l'idée du multicellulaire, l'architecte du secteur et les architectes des sections forment un « team ». Il en est de même pour les graphistes et les exposants.

Ces centres multicellulaires seront implantés chacun dans un compartiment de terrain différent. Ces divers compartiments aux caractéristiques distinctes influenceront l'architecture au même titre que la diversité des exigences fonctionnelles propres à chaque centre.

L'exposition telle qu'elle a été conçue ne peut pas comporter de constructions permanentes, car elle doit, par sa nature même, s'adresser directement à l'esprit par un degré de simplicité et de synthèse poussé à l'extrême.

Par des constructions permanentes, il serait difficile de disposer d'un langage suffisamment incisif et puissant pour exprimer l'esprit de recherche et d'expérimentation.

L'exposition veut formuler des idées, mais veut être aussi un élément catalyseur pour des réalisations concrètes. Afin d'en démontrer quelques-unes, la direction fait tous ses efforts pour provoquer la création d'unités pilotes qui devraient être des démonstrations spécifiques de ce que l'on peut faire en réalité lorsqu'on agit dans l'esprit de l'exposition.

Tout en nous rendant parfaitement compte des difficultés de réaliser de tels projets dans le court laps de temps à disposition, nous avons étudié la possibilité de créer dans la région lausannoise un quartier modèle expérimental dans un endroit défini par des études précises d'ordre urbanistique. Cette réalisation devrait innover dans le domaine de l'urbanisme, de l'architecture, de l'aménagement intérieur, de la technique, de la réglementation des constructions, du financement, tout en étant établie sur des bases sociales normales et économiquement sûres.

Elle ne serait qu'une confirmation de ce qu'il faut, pour la Suisse de demain, « croire et créer ».

Alberto Camenzind,
président de la Fédération
des architectes suisses.

Concours d'architecture pour l'étude d'une chapelle avec crématoire au cimetière du Bois-de-Vaux, à Lausanne

Le jury chargé de juger et de classer les vingt-neuf projets présentés était composé de MM. Alfred Bussey, municipal et directeur de police, président ; Arthur Lozeron, architecte, Genève, vice-président ; H. Brechbuhler, architecte, Berne et Lausanne ; A. Desarzens, chef du Service des parcs et promenades ; J.-L. Lavanchy, architecte, chef du Service des bâtiments de la ville ; Roger Parisod, chef de service à la Direction de police ; Etienne Porret, architecte, chef du Service d'urbanisme ; J. Schwaar, président de la Société vaudoise de crémation ; J.-P. Vouga, architecte.

Il s'est réuni les 20, 26 et 27 avril 1960.

Il a attribué les prix suivants :

Premier prix : 3500 fr. au projet Delos, à MM. C. et F. Brugger, architectes, Lausanne.

Deuxième prix : 3300 fr. au projet Flora, à MM. Guido Cocchi, Nicolas Petrovitch-Niegoch, René Vittone, Michel-Robert Weber, Roland Willomet, architectes EPUL-SIA, M. Edmond Bachofen, architecte EPUL, collaborateur, à Lausanne.

Troisième prix : 3100 fr. au projet Hephestos, à M. Daniel Gudit, architecte, M. Edmond Guex, collaborateur, à Yverdon.

Quatrième prix : 2900 fr. au projet Pax (I), à M. Marc Piccard, architecte SIA-FAS, à Lausanne.

Cinquième prix : 2700 fr. au projet Cerbère, à MM. Schaffner et Schlup, architectes SIA, M. J.-J. Danthe, collaborateur, à Lausanne.

Sixième prix : 2500 fr. au projet Nout, à M. Fernand Meyrat, architecte, à Lausanne.

Le jury a toutefois recommandé à la Municipalité de Lausanne de confier la suite des études aux auteurs du projet Pulvis, MM. Eugène Mamin et Hubert Vuilleumier, architectes à Lausanne, dont le projet mis hors concours pour une inobservation du programme, présente à ses yeux la meilleure solution.